



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE SAINTES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 6 juillet 2023

Date de convocation : vendredi 30 juin 2023

Délibération n° CC_2023_136
Nomenclature : 7.1.2

Nombre de membres :

En exercice : 64

Présents : 45

Votants : 54

Pouvoirs :

M. Jean-Luc FOURRE à Mme Annie GRELET,
Mme Aurore DESCHAMPS à M. Philippe ROUET,
M. Alexandre GRENOT à M. Francis GRELLIER,
M. Pierre TUAL à M. Joseph DE MINIAC, Mme
Véronique CAMBON à Mme Caroline AUDOUIN,
M. Philippe CREACHCADEC à M. Joël TERRIEN,
Mme Evelyne PARISI à M. Bruno DRAPRON,
Mme Véronique TORCHUT à M. Ammar BERDAI,
M. Pierre HERVE à M. David MUSSEAU

Ne prend pas part au vote : 0

OBJET : Décision Modificative n°1 du Budget
Principal pour l'exercice 2023

Le 6 juillet 2023, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de SAINTES, régulièrement convoqué à 18h00, s'est réuni Salle du Conseil Communautaire au siège de la CDA de Saintes, sous la présidence de Monsieur Bruno DRAPRON, Président.

Présents :

M. Bruno DRAPRON, Mme Annie GRELET, M. Gérard PERRIN, M. Jean-Luc MARCHAIS, M. Eric PANNAUD, Mme Anne-Sophie SERRA-DAVISSEAU, M. Jean-Michel ROUGER, M. Alain MARGAT, M. Gaby TOUZINAUD, M. Pascal GILLARD, M. Bernard CHAIGNEAU, M. Francis GRELLIER, Mme Marie-France DREY, M. Pierre-Henri JALLAIS, M. Joseph DE MINIAC, M. Jérôme GARDELLE, M. Stéphane TAILLASSON, Mme Agnès POTTIER, M. Philippe ROUET, M. Philippe DELHOUME, Mme Martine MIRANDE, M. David MUSSEAU, Mme Christelle BASSO-FIN, Mme Véronique ABELIN-DRAPRON, Mme Caroline AUDOUIN, M. Thierry BARON, Mme Renée BENCHIMOL-LAURIBE, M. Ammar BERDAI, Mme Florence BETIZEAU, M. Philippe CALLAUD, Mme Marie-Line CHEMINADE, M. Laurent DAVIET, M. Pierre DIETZ, M. François EHLINGER, M. Jean-Philippe MACHON, M. Jean-Pierre ROUDIER, M. Joël TERRIEN, Mme Charlotte TOUSSAINT, M. Frédéric ROUAN, Mme Amanda LESPINASSE, Mme Anne RAYNAUD, Mme Joëlle DUJARDIN, Mme Eliane TRAIN, Mme Françoise LIBOUREL, M. Fabrice BARUSSEAU

Excusés :

M. Eric BIGOT, Mme Sylvie CHURLAUD, M. Jacki RAGONNEAUD, M. Bernard COMBEAU, M. Rémy CATROU, M. Charles DELCROIX, Mme Dominique DEREN, M. Pierre MAUDOUX, Mme Céline VIOLLET, M. Michel ROUX

Secrétaire de séance : Mme Annie GRELET

RAPPORT

Le rapporteur rappelle que les décisions modificatives sont des documents budgétaires qui permettent d'ajuster les crédits votés précédemment, à la hausse comme à la baisse, et ceci pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à 186 281 €.

En dépenses, les inscriptions sont les suivantes :

- Charges à caractères général (chapitre 011) : + 177 503 € dont :
 - Prestation de services (Colo apprenantes, Quartiers d'été, Forum ESS, ...) : + 60 640 €
 - Electricité : + 27 711 €
 - Chauffage : + 14 000 €
 - Aménagement « ligne verte » : + 14 000 €
 - Entretien des zones : + 13 000 €
 - Impressions liées à Natura 2000 : + 13 000 €
 - Etude concernant la création d'un centre de santé : + 8 316 €
 - Entretien bâtiments : Siège et locaux 4 avenue Tombouctou : + 8 100 €
 - Réparation fuite eau : 4 avenue Tombouctou : + 7 516 €
 - Réparation candélabres ZAC Parc Atlantique : + 6 000 €
 - Dépenses diverses : + 5 220 €
- Autres charges de gestion courante (chapitre 65) : + 3 356 € concernant l'augmentation de la contribution au SIPAR.
- Atténuation de produits (chapitre 014) : dégrèvement taxe : + 4 422 €
- Amortissement des immobilisations (chapitre 042) + 1 000 €

En recettes, les inscriptions sont les suivantes :

- Dotations, subventions et participations (chapitre 74) : + 122 364 €
 - Loyers agences postales : 43 524 €
 - Subventions Colo apprenantes, Quartiers d'été, accompagnement à la rédaction du contrat de ville : + 50 840 €
 - Participations du département et de l'agence de l'eau pour l'étude du marais de l'Anglade : + 28 000 €
- Autres produits de gestion courante (chapitre 75) + 63 917 € pour les loyers perçus des locaux 4 avenue de Tombouctou

Section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à 7 633 680 €.

En dépenses, les inscriptions sont les suivantes :

- Immobilisations incorporelles (chapitre 20) : + 3 400 €
 - L'inventaire des zones humides (+ 60 000 €), financé par la dépense sur le PCRS qui ne se fera pas sur 2023 (- 60 000 €) : 0 €
 - Acquisition d'un logiciel pour le service de l'habitat : + 3 400 €
- Subventions d'équipement versées (chapitre 204) : + 150 200 € dans le cadre de l'OPAH RU
- Immobilisations corporelles (chapitre 21) : - 152 600 €
 - Matériel pour le cyber sécurité : + 84 000 €
 - Aménagement du quai impasse Fromentin : + 45 000 €
 - Aménagement du parking du personnel de la CDA : + 35 000 €
 - Réfection des caniveaux et voirie ZAE Ormeau de pied : + 15 000 €
 - Panneaux de signalisations tourisme : + 10 000 €
 - Ordinateurs campus connecté : + 6 500 €
 - Dépenses diverses : + 15 100 €
 - Bassin des Charriers, coût des travaux moins élevés que prévu : - 363 200 €
- Opérations d'ordre patrimoniales (chapitre 041) : + 7 632 680 €

En recettes, les inscriptions sont les suivantes :

- Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 040) : + 1 000 €
- Opérations d'ordre patrimoniales (chapitre 041) : + 7 632 680 €

Après avoir entendu le rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 1612-11,

Vu l'Instruction Budgétaire et Comptable M14,

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération de Saintes annexés à l'arrêté préfectoral du 9 janvier 2023,

Vu le budget primitif 2023 voté le 8 décembre 2023, par délibération n°2022-209 du Conseil Communautaire,

Considérant la nécessité de procéder à un ajustement des crédits du Budget Principal,

Considérant l'avis favorable de la commission Finances du 28 juin 2023,

Compte tenu de la présentation du rapport ci-dessus exposé, et du tableau récapitulatif suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Dépenses			Recettes		
Chapitres			Chapitres		
011	Charges à caractère général	177 503,00 €	74	Dotations, subventions...	122 364,00 €
65	Autres charges de gestion courante	3 356,00 €	75	Autres produits de gestion courante	63 917,00 €
014	Atténuation de produits	4 422,00 €			
042	Amortissement des immobilisations	1 000,00 €			
	TOTAL	186 281,00 €		TOTAL	186 281,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT					
Dépenses			Recettes		
Chapitres			Chapitres		
21	Autres immobilisations corporelles (hors opérations)	163 100,00 €	040	Amortissement des immobilisations	1 000,00 €
	Total des opérations d'équipement	- 162 100,00 €	041	Opérations patrimoniales	7 632 680,00 €
	<i>dt opération 371 - matériel administratif</i>	5 000,00 €			
	<i>dt opération 474 - matériel Informatique</i>	9 900,00 €			
	<i>dt opération 482 - itinéraires randonnées</i>	- 35 000,00 €			
	<i>dt opération 483 - nouveau siège</i>	36 000,00 €			
	<i>dt opération 484 - sentier du Coran</i>	- 35 000,00 €			
	<i>dt opération 493 - OPAH RU 2023-2028</i>	150 200,00 €			
	<i>dt opération 504 - Bassin BV7 Charriers</i>	- 493 200,00 €			
	<i>dt opération 566 - Flow velo</i>	200 000,00 €			
041	Opérations patrimoniales	7 632 680,00 €			
	TOTAL	7 633 680,00 €		TOTAL	7 633 680,00 €

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- **d'approuver** la décision modificative n°1 du Budget Principal pour l'exercice 2023 par nature, au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau du chapitre ou par opération pour la section d'investissement conformément aux éléments ci-dessus mentionnés.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

ADOpte à la majorité l'ensemble de cette proposition par :

- 53 Voix pour
- 0 Voix contre
- 1 Abstention (Mme Renée BENCHIMOL-LAURIBE)
- 0 Ne prend pas part au vote

Ainsi clos et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance



Annie GRELET



Pour extrait conforme,

Le Président,



Bruno DRAPRON

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.